

Qui est concerné ?

Les nouveaux arrivants à Lamotte-Beuvron

Les enfants de 3 ans (nés en 2017) non scolarisés

Les enfants de 2 ans (nés en 2018)

Ils seront inscrits sur la liste d'attente. Leur admission dépend des places disponibles.



Comment s'inscrire ?

Étape 1 : Guichet Famille

Retirer un dossier au Guichet Famille ou le télécharger sur lamotte-beuvron.portail-familles.net à partir du **23 mars 2020**.



Étape 2 : Guichet Famille

Remettre le dossier et les pièces nécessaires au Guichet Famille pendant les heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h.



Étape 3 : École

Prendre rendez-vous avec la Direction de l'école afin de valider l'inscription.

- École élémentaire Charles Péguy :
Sur rendez-vous au 02 54 88 03 20.
- École maternelle Émile Morin :
Selon les jours de permanence :
 - Mardis 31 mars 2020,
 - Mardis 07 avril et 28 avril 2020,
de 9h-12h / 13h30-16h30

Ou sur rendez-vous au 02 42 03 00 27.

Attention ! Aucun enfant ne sera admis dans une école sans certificat d'inscription délivré par le Guichet Famille.

Dérogations scolaires

Les demandes sont à effectuer uniquement en Mairie.

Un courrier motivant votre demande est à adresser au Service Affaires Scolaires avant le **10 avril 2020**.

La dérogation scolaire sera examinée selon les termes de l'article L.212-8 du Code de l'Éducation.

Vous serez informés de la décision par courrier.

Ensuite, vous vous reporterez à l'étape n°1 de « Comment s'inscrire ? ».

Ces dispositions concernent l'école maternelle et l'école élémentaire.

Permanences pour dépôt des dossiers d'inscription ?

**du lundi 23 mars au
vendredi 10 avril 2020**

Le matin de 9h – 12h

Renseignements :

Guichet Famille

10 bis rue de Beauce
41600 Lamotte-Beuvron
☎ 02 54 94 87 70

Mail : guichetfamille@lamotte-beuvron.fr
Internet : lamotte-beuvron.portail-familles.net

Pièces à transmettre

Guichet Famille

Pièces justificatives à joindre au dossier :

- Photocopie du livret de famille,
- Photocopie du carnet de santé (vaccinations : Diphtérie, tétanos, coqueluche et poliomyélite) ou justificatif de vaccinations.
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture énergie, téléphone... de moins de 3 mois).

École

Pièces à présenter à la Direction de l'école :

- Le certificat d'inscription,
- Le certificat de radiation (si mon enfant vient d'un autre établissement),
- Photocopie du livret de famille,
- Photocopie du carnet de santé (vaccinations : Diphtérie, tétanos, coqueluche et poliomyélite) ou justificatif de vaccinations.

Ne pas jeter sur la voie publique



IPNS

RENTRÉE SCOLAIRE

2020

Inscriptions
scolaires
du 23 mars
au 10 avril 2020



Lamotte-Beuvron